

Maison de Justice et du droit

Espace Beaumont

30

Maison de Justice
et du Droit
A.S.A.P.M.
Utrecht Stichting
Crimmes Fovors
DE REPERTORIUM
Arrestatie Afdeling
Arrestatie Afdeling
MIRA
Arrestatie Afdeling
Arrestatie Afdeling

Arrestatie Afdeling
Arrestatie Afdeling
Arrestatie Afdeling
Arrestatie Afdeling



Arrestatie Afdeling
Arrestatie Afdeling
Arrestatie Afdeling
Arrestatie Afdeling

Arrestatie Afdeling
Arrestatie Afdeling
Arrestatie Afdeling
Arrestatie Afdeling



INTERDIT
SAUF 

Arrestatie Afdeling
Arrestatie Afdeling
Arrestatie Afdeling
Arrestatie Afdeling



Une **Justice** plus **proche**
Une **Justice** plus **accessible**


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de la Justice


Dunkerque
Grand Littoral
COMMUNAUTÉ URBAINE

Une maison de justice plus proche et plus accessible

La MJD est un établissement judiciaire (loi du 18/12/98 relative à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits - décret du 29/10/01 modifiant le COJ et relatif aux MJD).

Elle a plusieurs missions :

- accueil de toute personne rencontrant un problème juridique ou présumé tel ;
- information et orientation du public vers la juridiction ou le professionnel compétent ;
- réponse judiciaire adaptée et rapide aux petits litiges civils (consommation, voisinage, logement ...) ou à certaines infractions pénales .



Une aide spécifique aux victimes

Les victimes d'infractions sont accueillies à la Maison de Justice et du Droit où une écoute spécifique leur est réservée ainsi que divers services.

Un lieu d'information

La MJD est un lieu où chaque usager peut bénéficier gratuitement et en toute confidentialité d'un accueil, d'une écoute, d'une information sur ses droits et ses obligations. Selon la nature de la demande, une orientation vers le service compétent ou un spécialiste du droit peut également être proposée.

Un service gratuit

Tous les services dispensés au sein de l'établissement sont entièrement gratuits et garantissent la confidentialité.



Une équipe permanente

Une greffière du tribunal de grande instance de Dunkerque et un agent de la Communauté urbaine de Dunkerque assurent l'accueil, l'information et l'orientation du public vers les services compétents (avocats, notaires, huissiers, conciliateurs de justice...).



Les intervenants sur rendez-vous

Téléphone : 03 28 61 52 44

Avocats	Consultation juridique des avocats du Barreau de Dunkerque tous les lundis matin, vendredis après-midi et 1 ^{er} /3 ^{ème} /5 ^{ème} jeudis matins.
Notaires	Successions, donations, propriété foncière... Des notaires assurent une permanence les 1 ^{er} et 3 ^{ème} mardis matin.
Huissiers de justice	Dettes, saisies, expulsions... Des huissiers peuvent vous renseigner les 2 ^{ème} et 4 ^{ème} vendredis matin.
Conciliateurs de justice	Un problème de voisinage, de consommation, de logement... Des conciliateurs tentent de résoudre à l'amiable des litiges les mardis après-midi, jeudis et les 2 ^{ème} et 4 ^{ème} vendredis matin.
AIAVM Service d'aide aux victimes d'infractions pénales	Une juriste du service vous accueille et vous accompagne dans vos démarches ; elle remplit également une mission d'information juridique et peut aussi vous orienter vers un psychologue du service. Elle tient une permanence bi-hebdomadaire.
Délégués du Défenseur des droits	Peut être contactée par toute personne qui pense être victime d'une discrimination, toute personne qui pense être défavorisée par le fonctionnement d'une administration ou chaque fois que les droits d'un enfant ne sont pas respectés. Elle tient une permanence tous les lundis après-midi.
Centre d'Information sur le Droit des femmes et des familles (CIDFF)	Un question sur le droit de la famille, du travail, de la consommation ? Une juriste vous informe les 2 ^{ème} et 4 ^{ème} mardis après-midi.
ALADHO	Cette association tient une permanence mensuelle (vendredi matin) pour vous informer sur la médiation familiale.

Activité Judiciaire Pénale sur convocation

Délégués du procureur	Assurent la mise en œuvre des mesures alternatives aux poursuites pénales (composition pénale, rappel à la loi, réparation pénale).
Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquêtes	Intervient dans le cadre de contrôles judiciaires, de médiations pénales et effectue des enquêtes sociales rapides.

Maison de Justice et du droit

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h30

Fermeture au public
le 2^{ème} jeudi matin
de chaque mois

Adresse de la MJD :

Espace Beaumont

30, rue de Beaumont
4^{ème} étage
59 140 Dunkerque



Téléphone - 03 28 61 52 44



Ministère de la Justice



www.justice.gouv.fr